

*Communiqué de presse***FRÉQUENCES OUTRE-MER****Attribution de fréquences dans la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique : résultats de la troisième enchère de positionnement**

6 février 2025

Les formulaires de demande déposés par les candidats relatifs à la troisième enchère de positionnement pour l'attribution de la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique ont été ouverts le **6 février 2025**.

Pour rappel, l'instruction des dossiers de candidatures a permis de déterminer les quantités de fréquences obtenues par chacun des lauréats dans la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique, sous réserve que la présente procédure soit menée à son terme.

Les enchères de positionnement pour l'attribution des fréquences de la bande 2,1 GHz permettent de déterminer l'ordonnement des blocs de fréquences obtenus par chaque lauréat. La première enchère de positionnement s'est tenue le 14 janvier 2025 et a permis de positionner un premier bloc de 5 MHz duplex. Sur chacun des territoires de Martinique et de Guadeloupe, l'emplacement n° 2 a été obtenu par la société Orange pour un montant de 500 666 euros.

La deuxième enchère de positionnement s'est tenue le 28 janvier 2025 et a permis de positionner un deuxième bloc de 5 MHz duplex. Sur chacun des territoires de Martinique et de Guadeloupe, l'emplacement n° 1 a été obtenu par la société Orange pour un montant de 250 666 euros.

La troisième enchère de positionnement portait sur le positionnement d'un bloc de 5 MHz duplex parmi les emplacements encore disponibles dans la bande 2,1 GHz. Ces emplacements étaient les suivants avant l'enchère, sur chacun des territoires de Guadeloupe et de Martinique :

Numéro de l'emplacement	Voie montante	Voie descendante
6	1945 – 1950 MHz	2135 – 2140 MHz
10	1965 – 1970 MHz	2155 – 2160 MHz

L'ensemble des participants ayant indiqué des positionnements différents pour le bloc de fréquences qu'il leur restait à positionner dans la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique à l'issue de la deuxième enchère de positionnement, la troisième enchère de positionnement n'a pas eu lieu, conformément aux modalités d'attribution prévues par la procédure.

Les résultats finals pour le positionnement des blocs de fréquences obtenus dans la bande 2,1 GHz en Guadeloupe sont les suivants :

Candidat	Digicel AFG	Orange	Outremer Telecom
<i>Bande 2,1 GHz à en Guadeloupe</i>			
Emplacements obtenus à l'issue de la phase d'enchères de positionnement	Emplacement n°10	Emplacement n°1 et Emplacement n°2	Emplacement n°6
<i>Montant à verser résultant de la phase d'enchères de positionnement</i>	0 €	751 332 €	0 €

Les résultats finals pour le positionnement des blocs de fréquences obtenus dans la bande 2,1 GHz en Martinique sont les suivants :

Candidat	Digicel AFG	Orange	Outremer Telecom
<i>Bande 2,1 GHz à en Martinique</i>			
Emplacements obtenus à l'issue de la phase d'enchères de positionnement	Emplacement n°10	Emplacement n°1 et Emplacement n°2	Emplacement n°6
<i>Montant à verser résultant de la phase d'enchères de positionnement</i>	0 €	751 332 €	0 €

La prochaine étape de la procédure permettra de déterminer l'organisation finale de la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique à compter du 1^{er} mai 2025.

Document associé :

- [La page dédiée à la procédure](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 LinkedIn
 Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion